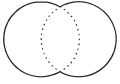


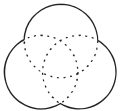
Généralités



Transparence:

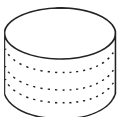
9 /100

(Score de l'indice sur le budget ouvert)



Participation du Public:

0 /100



Contrôle Budgétaire:

24 /100

À propos de l'enquête

Les décisions budgétaires du gouvernement – quels impôts prélever, quels services fournir et quel endettement contracter – ont des conséquences importantes pour tous les membres de la société. Lorsque les gouvernements fournissent des informations et des moyens significatifs permettant au public de participer à ces décisions, l'argent public est plus susceptible d'être dépensé dans l'intérêt public.

L'Enquête sur le budget ouvert (EBO) est le seul instrument de recherche indépendant, comparatif et factuel au monde qui utilise des critères internationalement reconnus pour évaluer l'accès du public aux informations budgétaires du pouvoir central, les possibilités formelles pour le public de participer au processus budgétaire national et le rôle des institutions de contrôle budgétaire telles que les corps législatifs et les bureaux d'audit nationaux dans le processus budgétaire.

L'enquête aide la société civile locale à évaluer et à s'entretenir avec son gouvernement sur la déclaration et l'utilisation des fonds publics. Cette 8e édition de l'EBO couvre 120 pays.

Visitez le site <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/> pour plus d'informations, notamment la méthodologie complète de l'EBO, les rapports mondiaux et régionaux 2021, les résultats pour tous les pays étudiés et l'explorateur de données.

Transparence

Cette partie de l'EBO mesure l'accès du public aux informations sur la façon dont le pouvoir central collecte et dépense les ressources publiques. Elle évalue **la disponibilité en ligne, la disponibilité à temps et l'exhaustivité** de huit documents budgétaires clés en utilisant 109 indicateurs pondérés de manière égale et note chaque pays sur une échelle de 0 à 100. **Un score de transparence de 61 ou plus indique qu'un pays est susceptible de publier suffisamment de documents pour favoriser un débat public informé sur le budget.**

Le Burundi a un score de transparence de **9** (sur 100).

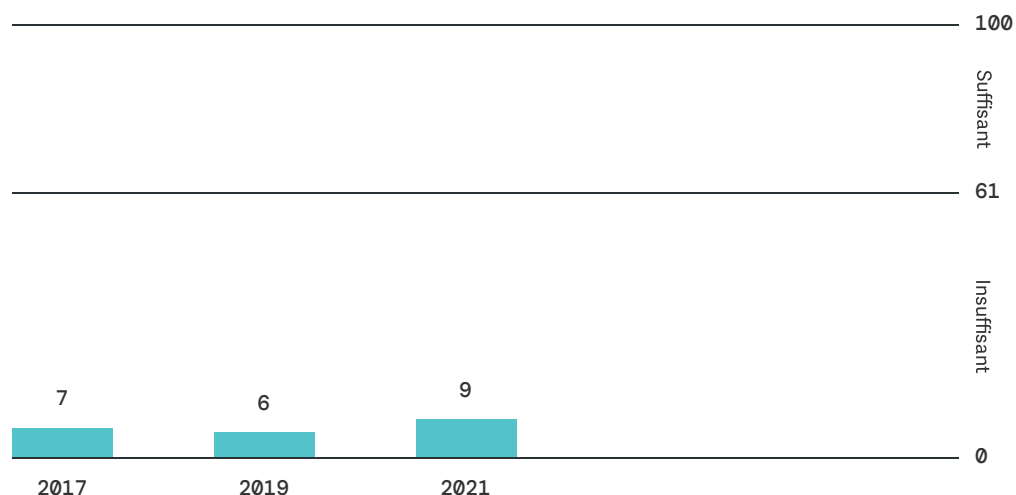
Burundi: La transparence par rapport aux autres



Moyenne mondiale	45
Ouganda	58
Kenya	50
Rwanda	45
Madagascar	27
Tanzanie	21
Somalie	20
Soudan du Sud	15
Burundi	9
Comores	0

0 Insuffisant 61 Suffisant 100

Burundi: Comment le score de transparence a-t-il évolué dans le temps ?



Burundi: Disponibilité publique des documents budgétaires

KEY	
●	Accessible au public
●	Publié en retard, ou non publié en ligne, ou produit pour usage interne uniquement
⊘	Non produit

Document	2017	2019	2021
Rapport préalable au budget	●	●	●
Projet de budget de l'exécutif	●	●	●
Budget approuvé	●	●	●
Budget des citoyens	●	●	●
Rapport en cours d'année	●	●	⊘
Revue de milieu d'année	⊘	⊘	⊘
Rapport de fin d'année	⊘	⊘	●
Rapport d'audit	●	⊘	⊘

Burundi: Quel est le degré d'exhaustivité du contenu des principaux documents budgétaires qui sont mis à la disposition du public ?

KEY	
● 61-100 / 100	
● 41-60 / 100	
● 1-40 / 100	

Principaux documents budgétaires	Objectif et contenu des documents	Exercice budgétaire évalué	Note pour le contenu des documents
Rapport préalable au budget	Expose les paramètres généraux des politiques budgétaires avant le projet de budget de l'exécutif; présente les prévisions économiques, ainsi que les recettes, les dépenses et la dette prévues du gouvernement.	2020-21	Usage interne
Projet de budget de l'exécutif	Soumis par l'Exécutif au Législatif pour approbation; détaille les sources de revenus, les allocations aux ministères, les changements de politique proposés, et d'autres informations importantes pour comprendre la situation budgétaire du pays.	2020-21	Usage interne
Budget approuvé	Le budget qui a été approuvé par le corps législatif.	2020-21	78
Budget des citoyens	Une version plus simple et moins technique du projet de budget ou du budget approuvé de l'Exécutif, conçue pour transmettre les informations essentielles au public.	2020-21	Publiés avec retard
Rapports en cours d'année	Inclure des informations sur les recettes réelles perçues, les dépenses réelles effectuées et les dettes contractées à différents intervalles ; publiées trimestriellement ou mensuellement.	2019-20 & 2020-21	Non produit
Revue de milieu d'année	Une mise à jour complète de l'exécution du budget à partir du milieu de l'exercice budgétaire; comprend un examen des hypothèses économiques et une prévision actualisée des résultats budgétaires.	2019-20	Non produit
Rapport de fin d'année	Décrit la position des comptes du gouvernement à la fin d'année budgétaire et, idéalement, une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques du budget.	2019-20	36
Rapport d'audit	Publié par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ce document examine la solidité et l'exhaustivité des comptes de fin d'année du gouvernement.	2019-20	Non produit

Le score de transparence du Burundi de 9 dans l'EBO 2021 est proche par rapport à son score de 2019.

Qu'est-ce qui a changé en 2021 ?

Le Burundi a accru la disponibilité des informations budgétaires de :

- Publication en ligne du Rapport de fin d'année.

Cependant, le Burundi a réduit la disponibilité des informations budgétaires de :

- Budget des citoyens non publié en ligne dans les délais.

Recommandations

Le Burundi devrait donner la priorité aux actions suivantes pour améliorer la transparence budgétaire :

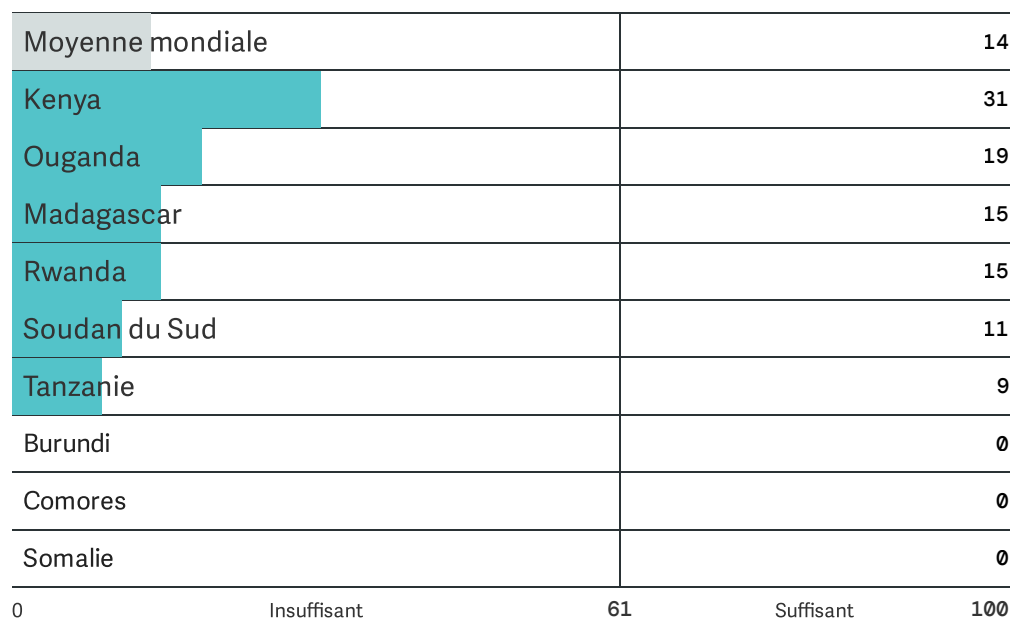
- Publication en ligne du Rapport préalable au budget, du Projet de budget de l'exécutif et du Budget des citoyens dans les délais.
- Produire et publier les Rapports en cours d'année, la Revue de Milieu d'année et le Rapport d'audit en ligne en temps utile.
- Inclure des informations supplémentaires dans le Rapport de fin d'année sur : les comparaisons entre les estimations des emprunts et les résultats réels, les comparaisons entre les résultats non financiers prévus et les résultats réels et les comparaisons entre les prévisions macroéconomiques initiales et les résultats réels.

Participation du public

L'EBO évalue les possibilités formelles offertes au public pour une participation significative aux différentes étapes du processus budgétaire. Elle examine les pratiques de l'Exécutif, du Législatif et de l'Institution Supérieure de Contrôle des finances publiques (ISC) du pouvoir central à l'aide de 18 indicateurs à pondération égale, alignés sur les principes de participation du public à la politique budgétaire (Principles of Public Participation in Fiscal Policy) de l'Initiative Mondiale pour la Transparence Budgétaire, et attribue à chaque pays une note sur une échelle de 0 à 100.

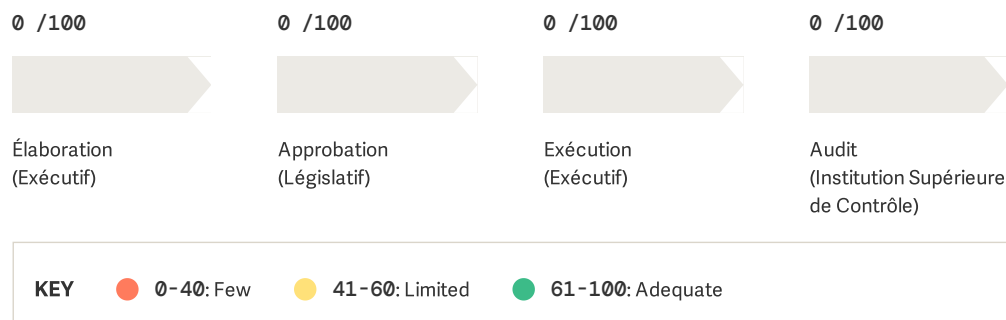
La note du Burundi pour la participation du public est de **0** (sur 100).

Burundi: La participation du public par rapport aux autres



Pour plus d'informations sur les bonnes pratiques en matière de participation du public a travers le monde entier, veuillez consulter [ici](#).

Étendue des opportunités de participation du public au processus budgétaire



Recommandations

Pour renforcer davantage la participation du public au processus budgétaire, le Ministère des Finances, du Budget et du Plan du Burundi devrait accorder la priorité aux actions suivantes :

- Mécanismes pilotes pour impliquer le public lors de l'élaboration du budget et pour le suivi de son exécution.
- Faire participer activement les communautés vulnérables et sous-représentées, soit directement ou par l'intermédiaire des organisations de la société civile qui les représentent.

Le Parlement du Burundi devrait accorder la priorité aux actions suivantes :

- Permettre aux membres du public ou aux organisations de la société civile de témoigner lors des débats sur la proposition de budget avant son approbation.
- Permettre aux membres du public ou aux organisations de la société civile de témoigner lors des débats sur le rapport d'audit.

La Cour des Comptes du Burundi devrait accorder la priorité aux actions suivantes pour améliorer la participation du public au processus budgétaire :

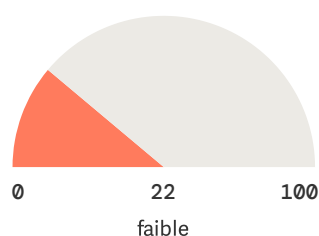
- Mettre en place des mécanismes formels permettant au public de l'aider à développer son programme d'audit et de contribuer aux enquêtes d'audit nécessaires.

Contrôle budgétaire

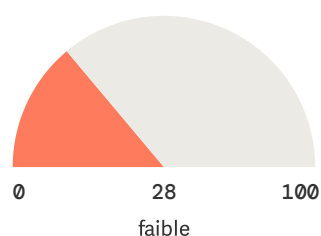
L'EBO examine le rôle que jouent les législatures et les institutions supérieures de contrôle (ISC) dans le processus budgétaire et la mesure dans laquelle elles assurent le contrôle; chaque pays est noté sur une échelle de 0 à 100 sur la base de 18 indicateurs pondérés de manière égale. En outre, l'enquête recueille des informations supplémentaires sur les institutions budgétaires indépendantes (voir encadré).

Le pouvoir législatif et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques du Burundi exercent ensemble un contrôle faible au cours du processus budgétaire, avec un score composite de contrôle de **24** (sur 100). Pris individuellement, le degré de contrôle de chaque institution est indiqué ci-dessous :

Contrôle parlementaire



Contrôle de l'ISC



KEY ● 0-40: Few ● 41-60: Limited ● 61-100: Adequate

Recommandations

Le Parlement du Burundi assure le contrôle faible pendant la phase de planification du cycle budgétaire et un contrôle non pendant la phase d'exécution. Pour améliorer le contrôle budgétaire, les actions suivantes doivent être prioritaires :

- Le pouvoir législatif doit débattre de la politique budgétaire avant que le Projet de budget de l'exécutif ne soit déposée et approuver les recommandations pour le prochain budget.

- Des commissions parlementaires doivent examiner le Projet de budget de l'exécutif et publier en ligne les rapports contenant leurs analyses.
- Une commission parlementaire doit examiner l'exécution du budget en cours d'exercice et publier des rapports avec ses conclusions en ligne.
- Dans la pratique, veiller à ce que le Législatif soit consulté avant que l'Exécutif ne transfère des fonds prévus dans le budget voté entre les unités administratives, ne dépense des recettes imprévues ou ne réduise les dépenses en raison d'un manque de recettes au cours de l'exercice budgétaire.
- Une commission parlementaire doit examiner le rapport d'audit et publier un rapport avec ses conclusions en ligne.

Pour renforcer l'indépendance et améliorer le contrôle par la Cour des Comptes du Burundi, les actions suivantes sont recommandées :

- Exiger une approbation du pouvoir législatif ou judiciaire pour la nomination du/de la président-e de la Cour des Comptes.
- S'assurer que la Cour des Comptes dispose d'un financement suffisant pour remplir ses fonctions, tel que déterminé par un organisme indépendant (par exemple, le corps législatif ou le pouvoir judiciaire).
- Veiller à ce que les processus d'audit soient examinés par une agence indépendante.

La pratique émergente consistant à créer des institutions budgétaires indépendantes

Le Burundi ne dispose pas d'une institution budgétaire indépendante (IBI). Les IBI sont de plus en plus reconnues comme de précieuses sources d'informations indépendantes et non partisans pour l'Exécutif et/ou le Parlement pendant le processus budgétaire.

**Ces indicateurs ne sont pas notés dans l'enquête sur le budget ouvert.*

Méthodologie

- Seuls les documents publiés et les événements, activités ou développements qui ont eu lieu jusqu'au 31 décembre 2020 ont été évalués dans l'EBO 2021.
- L'enquête est basée sur un questionnaire rempli dans chaque pays par un expert indépendant sur les questions budgétaires:

Gilbert NIYONGABO; Cyriaque NZIRORERA

CURDES

Université du Burundi, Avenue de l'UNESCO/Boulevard de l'UPRONA, BP
1280 Bujumbura, Campus Mutanga
niyongabog@hotmail.com;

- Pour renforcer davantage la recherche, le projet de questionnaire de chaque pays est également examiné par un expert indépendant anonyme, et au Burundi par un représentant du Ministère des Finances, du Budget et du Plan.